COMMUNIQUE DE PRESSE
Conseil de l'Europe
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux
COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

T +33(0)390214895 www.coe.int/congress congress.web@coe.int

Réf. CG-PR 003 (2015)

Visite de suivi du Congrès au Luxembourg

Strasbourg, 4 mars 2015 – Une délégation du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe effectuera une visite de suivi du 3 au 5 mars au Luxembourg. Les rapporteurs du Congrès Dorin Chirtoacă, (République de Moldova, PPE/CCE), et Marianne Hollinger (Suisse, GILD) examineront les suites données aux engagements pris par Le Luxembourg dans le domaine de la démocratie locale et de la décentralisation lors de la ratification la Charte européenne de l'autonomie locale en 1987.

Les 3 et 4 mars, des réunions à haut niveau sont prévues à Luxembourg. La délégation rencontrera en particulier Dan Kersch, Ministre de l'intérieur, Viviane Ecker, Présidente du Conseil d'Etat, Mars di Bartolomeo, Président de la Chambre des députés ainsi que Georges Santer, Président de la Cour Constitutionnelle et Anne Brasseur, Présidente de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, Députée du Grand-Duché du Luxembourg.

La délégation rencontrera par ailleurs Lydie Err, médiateure du Grand-Duché de Luxembourg, les bourgmestres de des communes de Luxembourg, Schengen et Schuttrange ainsi que des représentants de la délégation luxembourgeoise auprès du Congrès.

Le Luxembourg est le premier Etat membre du Conseil de l'Europe à avoir ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale. Les pays qui ont ratifié la Charte sont liés par ses dispositions. La Charte impose le respect d'un minimum de droits qui constituent le premier socle européen de l'autonomie locale. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe veille au respect de ces principes.

Dossier "Suivi de la démocratie locale et régionale"

Charte européenne de l'autonomie locale

Contacts sur place :
Stéphanie Poirel, Secrétaire de la Commission de suivi du Congrès,
Portable : +33 3 90 21 51 84, E-mail :Stephanie.poirel@coe.int

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.
Président du Congrès: Jean-Claude Frécon (France, SOC), Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Anders Knape (Suède, PPE/CCE), Présidente de la Chambre des régions: Gudrun Mosler-Törnström (Autriche, SOC)
Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen (PPE/CCE), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD), Groupe Conservateurs & Réformistes européen (CRE)